

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 décembre 2022, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Myriam LaFrenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

Est absente

Madame la conseillère Mélanie Simard

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 20h18.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 282-12-22**

Il est proposé par Jean Provost

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022
4. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2022
10. Séances ordinaires du Conseil pour 2023 – Approbation du calendrier
11. Assurances générales – Renouvellement de la police
12. Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, avocats
13. Entente intermunicipale relativement à l'entretien d'une partie de la route Yamaska
14. Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026 – Approbation
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 292-22 établissant la rémunération des élus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

16. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 293-22 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 800 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon et Giasson
17. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 294-23 pour fixer le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2023
18. Cantine du terrain des Loisirs – Renouvellement de l'entente
19. Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Garage municipal
20. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale
21. Acquisition d'un nouveau véhicule municipal
22. Acquisition d'une remorque fermée
23. Acquisition de divers outils
24. Construction du garage municipal – Directives de changement DC-A-02 / DC-A-03 / DC-M-04 – Approbation
25. Construction du garage municipal – Paiement suite au décompte #7
26. Avis de motion – Projet de règlement numéro 289-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590
27. Adoption du projet de règlement numéro 289-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06 81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590
28. Avis de motion – Projet de règlement numéro 290-22 modifiant le règlement numéro 10-129 sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590
29. Adoption du projet de règlement numéro 290-22 modifiant le règlement numéro 10-129 sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590
30. CCU – Renouvellement du mandat de 3 membres
31. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 291-22 modifiant le règlement numéro 05-62 constituant le comité consultatif d'urbanisme
32. Surveillance de la patinoire – Embauche d'employés
33. Divers
34. Dépôt de la correspondance
35. Levée de l'assemblée

**3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2022  
RÉSOLUTION NUMÉRO 283-12-22**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022, tel que rédigé.

**4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022  
RÉSOLUTION NUMÉRO 284-12-22**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Myriam La Frenière

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022, tel que rédigé.

## 5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 285-12-22

### PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2100642	D	Club Piscine Granby	Chèque annulé: C2100642 (+ de 6 mois)	(33,33) \$
C2200463	D	Fonds de l'information du territoire	Mutations octobre	40,00 \$
C2200464	D	Groupe Lou-Tec inc.	Ct loc. rouleau asphalte terr. baseball	(111,52) \$
C2200464	D	Groupe Lou-Tec inc.	Loc. rouleau asphalte terrain baseball	241,22 \$
C2200465	R	Aménagement Pierre Morin	Entretien aménagement paysager	1 713,13 \$
C2200466	R	Réfrigération Luc Daigle inc.	Loc. remorque 26-10/22-11	632,36 \$
C2200467	D	Bardier Mario	Capture 4 castors & inspection	1 645,00 \$
C2200468	R	SPA Drummond	Contrôle animalier vers. 2/2	4 364,23 \$
C2200469	D	Paskoya Resto Traiteur	Repas – club social	287,44 \$
C2200470	D	Rona inc.	Gants & accessoires / voirie	152,18 \$
C2200471	D	Groupe Lou-Tec inc.	Loc. marteau piqueur stat bureau	80,41 \$
C2200472	D	Aquatech société de gestion de l'eau	Échantillonnage abattoir eaux usées	189,31 \$
C2200473	D	Postes Canada	Journal municipal octobre	259,45 \$
C2200474	D	Construction S.R.B.	Sciage bordure 919 Principale	322,55 \$
C2200475	I	Groupe Maskatel	Internet Pavillon 02-11/01-12	63,18 \$
C2200476	I	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP novembre	228,80 \$
C2200477	D	Acceo Solution inc.	Logiciel gestion des biens	235,70 \$
C2200478	D	Aspirateurs JPG inc.	Nett. boyau aspirateur bureau mun.	57,48 \$
C2200479	D	Prés Verts M.B. Ltée	Ct retour palette terrain baseball	(10,48) \$
C2200479	D	Prés Verts M.B. Ltée	Tourbe stationnement bureau	202,36 \$
C2200479	D	Prés Verts M.B. Ltée	Gazon piste cycl. Lépine	110,38 \$
C2200480	D	Vitres Ultra nettes	Inst. décoration de Noël Halte-vélo	1 279,67 \$
C2200481	D	Petite caisse	Remb. petite caisse réception	401,20 \$
C2200482	R	Construction Sorel ltée	Décompte no. 6 – Garage	620 189,71 \$
L2200093	I	Telebec	Télécopieur du 10-10/9-11	98,94 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Centre Synagri du 21-09/20-10	1 695,95 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Piste cycl. des Érables 19-08/19-10	13,50 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Terrain soccer 24-09/24-10	114,61 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Dek Hockey 16-08/17-10	1 146,00 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Piste cycl. C.A. Gauttier 17-08/18-10	83,70 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Piste BMX 17-08/18-10	90,10 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Halte-vélo 17-08/18-10	43,95 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Terrain loisirs 16-08/17-10	533,64 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Rue Lépine	27,60 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Pavillon loisirs 16-08/17-10	480,99 \$
L2200094	I	Hydro-Québec	Éclairage public octobre	1 147,87 \$
L2200095	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial octobre	14 714,72 \$
L2200096	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS Fédéral octobre	5 568,14 \$
L2200097	I	Retraite Québec	RREM Élus octobre	882,09 \$
L2200098	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés octobre	3 088,91 \$
L2200099	I	Banque Royale du Canada	Remb. cap. & int. F-150 novembre	882,11 \$
L2200100	D	Services de Cartes Desjardins	Remb. Visa octobre	2 150,27 \$
L2200101	I	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie novembre	108,00 \$
L2200102	I	Télébec	Télécopieur du 10-11/9-12	98,71 \$
P2200198	D	Entreprise B.J.B.	Entretien lampadaires	687,80 \$
P2200199	D	R. Bazinet & Fils ltée	Essence camion de voirie	672,22 \$

P2200200	D	EMCO Corporation	Boite de service - aqueduc	200,85 \$
P2200201	D	Eurofins Environex	Analyses eau potable octobre	344,93 \$
P2200201	D	Eurofins Environex	Eaux usées abattoir octobre	176,49 \$
P2200201	D	Eurofins Environex	Analyses eaux usées octobre	255,82 \$
P2200202	D	Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	Hon. Dossiers divers	866,91 \$
P2200203	R	Groupe CME inc.	Surveillance garage	6 197,15 \$
P2200204	D	Fabrique La Présentation	Donation / affiche (finan. clôture)	2 299,50 \$
P2200205	R	LeProhon	Ent. & climatisation Synagri vers. 2/2	685,25 \$
P2200206	D	Patrick Archambault Transp. inc.	TopSoil stationnement bureau	137,97 \$
P2200207	R	Lab. de la Montérégie inc.	Contrôle des matériaux garage	3 856,84 \$
P2200208	I	Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives novembre	3 128,93 \$
P2200209	D	Carrières St-Dominique Itée	Rebut béton stationnement bureau	287,90 \$
P2200209	D	Carrières St-Dominique Itée	Pierre stationnement Centre Synagri	347,35 \$
P2200210	R	Aqua Data	Inspection bornes incendie	2 980,15 \$
P2200211	R	Groupe CME inc.	Surveillance garage	4 075,87 \$
				<b>692 712,16 \$</b>

Salaires versés en novembre 2022 : **50 368,74**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

## COMPTES À PAYER

Rona inc.	Ciseau, dégivreur, bâche / voirie	106,97 \$
Rona inc.	Réparation toilette bureau municipal	257,94 \$
Groupe Lou-Tec inc.	Plaque vibrante – asphalte	59,65 \$
Bayard Sabrina	Remboursement cellulaire 2022	240,00 \$
Gaudreau Marie-Soleil	Remboursement cellulaire 2022	240,00 \$
Groupe de géomatique Azimut inc.	Adresses civiques & intégration	537,51 \$
Groupe de géomatique Azimut inc.	Abonnement Gonet	1 252,08 \$
Marchand Josiane	Remboursement cellulaire 2022	240,00 \$
Réfrigération Luc Daigle inc.	Loc. remorque du 23-11/20-12	632,36 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	Prélèvement eau potable novembre	406,02 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	Traitement eaux usées novembre	1 516,94 \$
Phaneuf Rosaire	Entretien piste ski de fond	172,87 \$
JLD Laguë	Entretien tracteur gazon déneigement	2 043,65 \$
Rocheleau Karine	Remboursement cellulaire 2022	240,00 \$
NMP Golf Construction inc.	Ponceaux Salvail Nord	2 968,97 \$
Raoul Chagnon	Cadeaux de Noël / dépouillement	3 827,34 \$
Giguère Guylaine	Remboursement cellulaire 2022	240,00 \$
Premier Tech eau et environnement	Entretien installation septique 538 Raygo	306,98 \$
Les Industries Permo Inc.	Entreposage dôme	5 676,90 \$
Chapdelaine Asphalte Inc.	Boîte aux lettres - coffrage	10 922,63 \$
Chapdelaine Asphalte Inc.	Agrandissement stat. bureau municipal	12 934,69 \$
Location d'équipement Raydan	Loc. clôture dôme / sécurité	227,65 \$
Les idées d'époxy inc.	Ciment époxy stat. bureau municipal	686,29 \$
Bédard Pierre	Remboursement crédit 151 S. Côté	355,53 \$
Laporte Florence	Déplacement atelier de cuisine	18,00 \$
Laporte Florence	Remboursement aliments cours cuisine	170,61 \$
M.R.C. des Maskoutains	Resurfaçage Petits-Étangs	70,73 \$

M.R.C. des Maskoutains	Rues privées Scott et Turcotte	70,73 \$
M.R.C. des Maskoutains	MAJ gestion des archives	93,19 \$
M.R.C. des Maskoutains	Logiciel archives formation	159,50 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Changer oriflammes & pièce défectueuse	323,56 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Lampe piste cyclable rue Lépine	577,86 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Lampe jeu d'eau	337,10 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Installation lumières dôme	3 838,38 \$
R. Bazinet & Fils Itée	Essence camions voirie	2 839,24 \$
Régie de l'AIBR	Eau consommée du 31-08/30-09	19 536,30 \$
EMCO Corporation	Boite de service - aqueduc	1 532,16 \$
EMCO Corporation	Tuyau / conduite de gaz garage	625,07 \$
EMCO Corporation	Tuyau conduite gaz garage	6,94 \$
Carrières St-Dominique Itée	Abrasif hivernal pour chemin	2 307,83 \$
Carrières St-Dominique Itée	Pierre / garage	221,20 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Prime assurance responsable 06-21-06-22	3 875,01 \$
Buropro Citation	Copies du 25-10/25-11	480,54 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables novembre	6 383,94 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques novembre	10 053,12 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières organiques novembre	8 989,11 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Vidange installations septiques	33 316,50 \$
Tech-Mix	Asphalte froide	527,33 \$
Antonio Moreau Itée	Pantalons, manteau / Henri	241,05 \$
Antonio Moreau Itée	Gants / voirie	47,57 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Transport pierre abrasif / réserve	1 169,25 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Changement pneu F-150 & GM	91,98 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Bout ponceau affaissé Salvail Nord	620,22 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Rebut de béton stat. bureau	224,20 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Transport pierre Centre Synagri	178,99 \$
Excavation Luc Beaugard inc.	Transport sel & sable dôme	456,68 \$
Enviro5 inc.	Nettoyage 3 stations	3 960,67 \$
Impression KLM	Journaux municipaux novembre	1 322,21 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	Honoraire dossier général	333,43 \$
Mines Seleine	Abrasifs	30 106,64 \$
Entreprises Myrroy Inc.	Balayage des rues	1 213,67 \$
		<b>182 413,48 \$</b>

#### **MONTANTS ENCAISSÉS EN NOVEMBRE 2022**

Taxes et droits de mutations	70 299,44 \$
Permis émis	700,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 629,48 \$
Loyer bureau poste - novembre	375,00 \$
Publicité journal municipal	60,00 \$
Inscription loisirs & culture	3 590,00 \$
Locations locaux GCC - activités diverses	805,00 \$
Frais de retard compteur d'eau	2 950,00 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS</b>	<b>80 408,92 \$</b>

#### **Dépôts direct**

Intérêts banque compte-chèques chèque et avantage novembre	4 784,94 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>4 784,94 \$</b>

## **GRAND TOTAL**

**85 193,86 \$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en novembre 2022 pour un montant total de 692 712,16 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en novembre 2022, au montant total de 50 368,74 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2022, au montant total de 182 683,48 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de novembre 2022, au montant de 85 193,86 \$.

## **6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## **7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de novembre 2022.

- Projet de collecte de tubulures d'érablières

## **8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Retour sur la fête du dépouillement de Noël : belle activité appréciée des enfants;

## **9- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2022**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2022 et mentionne qu'aucune inscription n'y figure.

## **10- SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2023 – APPROBATION DU CALENDRIER RÉSOLUTION NUMÉRO 286-12-22**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

Que les séances débuteront à 19h30 au bureau municipal situé au 772 rue Principale, La Présentation;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 :

17 janvier – 7 février – 7 mars – 4 avril – 2 mai – 6 juin – 4 juillet – 8 août – 5 septembre – 3 octobre – 7 novembre et 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal*.

**11- ASSURANCES GÉNÉRALES – RENOUELEMENT DE LA POLICE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 287-12-22**

Considérant que la police d'assurances générales que la Municipalité détient avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

Considérant la correspondance reçue par courriel en date du 10 novembre 2022 concernant les ajustements faits à la police d'assurance;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de la police d'assurances générales de la Municipalité avec la MMQ, pour l'année 2023;

D'autoriser le paiement de la prime lorsque la MMQ aura transmis la facture pour le renouvellement de la police;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2023 pour le paiement de la prime.

**12- SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN, COUTURE, JOLICOEUR, AVOCATS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 288-12-22**

Considérant qu'il est parfois nécessaire d'obtenir de l'information de nos conseillers juridiques pour le traitement de certains dossiers;

Considérant l'offre de services faite pour l'année 2023, par Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, à recourir au service du cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats, lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 selon les termes de l'offre de services faite pour l'année 2023;

D'autoriser également la greffière-trésorière adjointe et l'inspectrice en bâtiments, avec l'autorisation de la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., selon les mêmes termes de l'offre de services pour l'année 2023;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2023.

**13- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DE LA ROUTE YAMASKA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 289-12-22**

Considérant qu'une partie de la route Yamaska située entre le chemin du petit 5<sup>e</sup> rang et le chemin du 5<sup>e</sup> rang d'une longueur d'environ 925 mètres se retrouve dans la Municipalité de La Présentation et est partagé en son centre avec la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

Considérant que ce dernier n'est pas entretenu durant la période hivernale;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions des articles 75 à 77 de la *Loi sur les compétences municipales* (c. C-47.1) il y a lieu de conclure une entente sur le partage des coûts d'entretien dudit chemin;

Considérant que le conseil a pris connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre les 2 municipalités et s'en déclare satisfait :

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte le projet d'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de La Présentation et Saint-Denis-sur Richelieu concernant l'entretien d'été d'une partie de la route Yamaska ainsi que le partage des coûts associés;

D'autoriser la mairesse, madame Louise Arpin ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josiane Marchand à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

**14- ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR L'INSPECTION ET LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANDE DE PROTECTION DES RIVES 2022-2026 – APPROBATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 290-12-22**

Considérant les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

Considérant qu'en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), la MRC a compétence exclusive à l'égard des Cours d'eau sur son territoire;

Considérant qu'en vertu des articles précités, la MRC a confié aux Municipalités, certaines responsabilités à l'égard des Cours d'eau situés sur leur territoire respectif par le biais de l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains*;

Considérant le règlement intitulé *Règlement numéro 06-197 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Maskoutains*;

Considérant l'entrée en vigueur du règlement intitulé *Règlement numéro 07-226 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé*, le 23 janvier 2008;

Considérant le Régime transitoire mis en place par le gouvernement du Québec par l'entremise du *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*;

Considérant que la Municipalité de La Présentation doit s'assurer de la protection des rives et du littoral des cours d'eau existants son territoire;

Considérant que la Municipalité de La Présentation veut favoriser une mise en œuvre plus régionale et globale de la protection des Cours d'eau, des Bandes riveraines, des rives et du littoral existant sur le territoire de la MRC;

Considérant que la Municipalité de La Présentation désire conclure une entente de fourniture de services, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) afin que la MRC fournisse aux Municipalités un service d'inspection et un service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des Cours d'eau des Municipalités dans les aires d'affectation agricole retrouvées au Schéma d'aménagement révisé;

Considérant qu'un pouvoir d'inspection comprend le droit de visite ainsi que le pouvoir d'émettre des avis et des constats d'infraction en cas de non-respect des dispositions visées au Règlement d'application;

Considérant qu'un Service d'accompagnement de la bande de protection des rives auprès des Citoyens peut prévenir la détérioration du milieu et inciter les Citoyens à protéger l'environnement;

Considérant que le *Service régional d'inspection et d'accompagnement de la bande de protection des rives de la MRC des Maskoutains* est actuellement actif;

Considérant que, conformément à la loi, la Municipalité de La Présentation a reçu le ou vers le 01 décembre 2022, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026*, accompagné de l'avis retrouvé à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Présentation souhaite adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026*;



Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation adhère à l'entente intitulée *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

D'autoriser la mairesse madame Louise Arpin ou le maire suppléant monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale madame Josiane Marchand ou la greffière-trésorière adjointe madame Guylaine Giguère à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de La Présentation;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

**15- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-22 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 292-22 *établissant la rémunération des élus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*.

L'objet de ce règlement est de permettre aux élus présents lors de certains comités d'avoir un jeton qui équivaut à 50\$/ présence, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 292-22 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

Un avis public résumant ce projet de règlement sera publié au journal municipal de décembre 2022, conformément à la Loi.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**16- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 800 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOÜTS SUR LES RUES GAGNON ET GIASSON**

Avis de motion est par les présentes donnée par Georges-Étienne Bernard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 293-22 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 800 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon et Giasson* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 293-22 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 5 800 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon et Giasson* est déposé et une copie est jointe en annexe au présent avis.

**17- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-23 POUR FIXER LE TAUX DES TAXES ET DES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Avis de motion est donné, par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 294-23 *déterminant le taux des taxes et autres tarifs applicables pour l'exercice financier 2023*.

L'objet de ce règlement est de fixer le taux des taxes foncières et des autres taxes et compensations exigibles pour l'année 2023 en plus de présenter les tarifs applicables pour différents services administratifs et pour la location des infrastructures municipales.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 294-23 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**18- CANTINE DU TERRAIN DES LOISIRS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 291-12-22**

Considérant que l'*Entente relative à la location d'une portion de terrain* intervenue entre la Municipalité de La Présentation et Madame Sandra Létourneau, propriétaire de la cantine installée sur le terrain des Loisirs vient à échéance le 31 décembre 2022, selon les documents signés du dossier;

Considérant qu'il y a lieu de revoir des modalités dans l'entente;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De renouveler l'entente mentionnée précédemment, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, selon les modalités stipulées dans le document à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et Madame Sandra Létourneau;

De fixer le montant annuel de la location du terrain à 825\$ pour la première année, ce qui exclut la collecte des résidus domestiques, des matières recyclables et des matières organiques ainsi que la consommation d'eau qui est taxée au locataire selon le règlement en vigueur;

D'approuver les dispositions et modalités mentionnées à l'*Entente relative à la location d'une portion de terrain* qui est déposée pour signature entre les parties;

D'autoriser Madame la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**19- MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – REDDITION DE COMPTE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)  
– GARAGE MUNICIPAL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 292-12-22**

Considérant que la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM) a reçu une aide financière d'une somme de 129 054\$;

Considérant qu'une reddition de compte doit être complétée par les auditeurs de la Municipalité pour l'obtention de cette somme;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation de la reddition de compte pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM), au coût d'environ 3 000 \$;

De payer ladite facture une fois les travaux terminés.

**20- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJET PARTICULIER  
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 293-12-22**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation approuve les dépenses d'un montant de 48 976,50 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## **21- ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 294-12-22**

Considérant qu'il devient nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule municipal;

Considérant les visites effectuées par notre Responsable de la voirie chez différents concessionnaires de la région pour obtenir des informations pour l'achat d'un véhicule neuf;

Considérant les soumissions reçues de différents concessionnaires pour l'achat d'un véhicule neuf;

Considérant notre règlement portant sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'acquisition d'un véhicule F-150 XLT 2022, du concessionnaire Baril Ford Lincoln inc. au coût de 59 327,08 \$, taxes en sus;

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner application à la décision du Conseil.

D'autoriser également la directrice générale à faire apposer le logo de la Municipalité sur le nouveau véhicule municipal.

## **22- ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 295-12-22**

Considérant les besoins d'avoir une remorque fermée pour le département de voirie;

Considérant les sommes allouées au budget 2022 pour cette acquisition;

Considérant les deux soumissions reçues ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une remorque fermée de grandeur 8,5 X 16, en acier galvanisé, le tout tel que décrit sur la soumission du 05 décembre 2022, de la compagnie Remorque 116, au coût de 19 300\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture.

**23- ACQUISITION DE DIVERS OUTILS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 296-12-22**

Considérant les besoins des employés de voirie pour divers travaux à faire sur le territoire;

Considérant les soumissions reçues;

Considérant les sommes prévues au budget 2022;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une scie à béton, d'un balai à gaz, d'une pompe à eau avec divers boyaux et d'une génératrice portable, pour une somme approximative de 7 500 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures.

**24- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – DIRECTIVES DE CHANGEMENT DC-A-02 / DC-A-03 / DC-M-04 – APPROBATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 297-12-22**

Considérant les modifications apportées pendant la construction du garage municipal;

Considérant les Directives de changement DC-A-02 / DC-A-03 et DC-M-04 préparé par Marc-André Laplante, technicien en architecture et Michel Pion, ingénieur;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les directives de changement DC-A-02 / DC-A-03 et DC-M-04 préparé par Marc-André Laplante, technicien en architecture et Michel Pion, ingénieur, concernant de légères modifications durant la construction du garage, le tout tel que décrit sur les demandes de changement, pour un coût total de 3 300,83\$, plus les taxes.

D'autoriser le paiement des factures.

**25- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #7  
RÉSOLUTION NUMÉRO 298-12-22**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 270-21 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 septembre 2021;

Considérant le décompte progressif numéro 7 présenté par Construction Sorel Ltée et la recommandation de Boulianne Charpentier Architectes relativement au paiement de ce décompte (Construction du garage municipal);

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 7 et le paiement à Construction Sorel Ltée d'une somme de 508 515,84 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de construction du garage municipal. Le paiement du décompte sera fait sur l'obtention des quittances.

**26- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-590**

L'avis de motion est donné par la conseillère Myriam La Frenière, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 289-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 »

L'objet de ce règlement est de modifier les critères d'insertion résidentielle dans la zone agricole afin de favoriser les lots déjà utilisés à des fins résidentielles comportant une habitation au moment de l'adoption du règlement et les terrains localisés sur des sols organiques tel que délimités au plan de zonage.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**27- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06 81 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-590  
RÉSOLUTION NUMÉRO 299-12-22**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 21-590 modifiant, notamment, des critères d'insertion résidentielle;

Attendu que conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma ;

Attendu que cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement d'urbanisme de la municipalité ;

Attendu qu'un règlement adopté à des fins de concordance n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 289-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 »;

De tenir une consultation publique le 17 janvier 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

**28- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 290-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-129 SUR LES PPCMOI AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-590**

L'avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 290-22 intitulé « règlement modifiant le règlement numéro 10-129 sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 »;

L'objet de ce règlement est de modifier les critères d'insertion résidentielle dans la zone agricole afin de favoriser les lots déjà utilisés à des fins résidentielles comportant une habitation au moment de l'adoption du règlement 10-129 et les terrains localisés sur des sols organiques tel que délimité au plan de zonage.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**29- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 290-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-129 SUR LES PPCMOI AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-590  
RÉSOLUTION NUMÉRO 300-12-22**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le territoire de la Municipalité;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 21-590 modifiant, notamment, des critères d'insertion résidentielle;

Attendu que conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma ;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 290-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 10-129 sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des maskoutains, suite à l'adoption du règlement 21-590 »;

De tenir une consultation publique le 17 janvier 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

**30- CCU – RENOUELEMENT DU MANDAT DE 3 MEMBRES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 301-12-22**

Considérant que le mandat de deux élus comme délégués au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se terminera le 31 décembre prochain;

Considérant que le mandat d'un membre citoyen se termine également le 31 décembre prochain;

Considérant que toutes les personnes concernées sont intéressées de poursuivre leur mandat en tant que membres du CCU;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le mandat de messieurs, Georges-Étienne Bernard et Rosaire Phaneuf, en tant que représentants du Conseil au sein du CCU, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2024 ;

De renouveler le mandat de monsieur Paul Lussier en tant que membre citoyen, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2024.

**31- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-62 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Lussier, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 291-22 modifiant le règlement numéro 05-62 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

L'objet de ce règlement est de faire une mise à jour du règlement 05-62 adopté en 2005.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**32- SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 302-12-22**

Considérant que la Municipalité a procédé à l'affichage de postes pour la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues effectuées avec les personnes retenues;

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher plusieurs personnes afin d'assurer une présence à tous les moments d'ouverture;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes pour effectuer la surveillance de la patinoire durant la saison hivernale 2022-2023, selon la description du poste qui a été faite dans l'affichage et aux conditions mentionnées dans le document:

- Médéric Provençal
- Alexis Dionne
- Édouard Montfils
- Derek Nichols

D'autoriser leur entrée en poste dès que la patinoire sera disponible et accessible aux patineurs;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2023.

**33- DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

**34- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**MRC** – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 23 novembre 2022

**MRC** – Projet d'ordre du jour du comité administratif du 15 novembre 2022

**MRC** – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 octobre 2022

**MRC** – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 octobre 2022

**MRC** – Procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 juillet 2022

**MRC** – Procès-verbal de la séance du comité administratif du 27 septembre 2022

**MRC** – Procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 octobre 2022

**MRC** – Résolution numéro CA 22-10-146 – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 288-22 – Municipalité de La Présentation

**MRC** – Résolution numéro CA 22-11-393 – Commission de la protection du territoire agricole – Demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture – Fermeture de puits de gaz de schiste et restauration de site – Implantation de puits d'observation pour une étude hydrogéologique, Municipalité de La Présentation - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Recommandation

**MRC** – Résolution numéro 22-11-407 – Comité de développement social – Enjeux - Recommandation

**RIAM** – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 décembre 2022

**RIAM** - Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022

**RIAM** – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2022

**TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC** – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Projet de réaménagement de trottoir sur la rue Bouvier – Projet non retenu  
**TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC** – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Projet d'aménagement d'un sentier polyvalent  
**VILLE DE SAINT-HYACINTHE** – Règlement numéro 665-1 modifiant le Règlement numéro 665 de contrôle intérimaire concernant la densification résidentielle  
**LEGION** – Demande monétaire nécessaire à la survie de notre filiale 02 de Saint-Hyacinthe  
**PARC SAFARI** – Fête au parc Safari  
**ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC** – Le radon domiciliaire tue 1000 Québécois chaque année  
**MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS** – Programme permanent pour le transport en commun – Projet d'un nouveau sentier polyvalent – Projet retenu  
**MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS** – Programme permanent pour le transport en commun – Projet de trottoirs et espaces verts sur la rue Gagnon – Projet retenu

**35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 303-12-22**

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h16.

---

Louise Arpin  
Mairesse

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière